



Denise Gori, présidente
aspem@bluewin.ch

FAPCEGM-HEM

Fédération du personnel enseignant
administratif et technique de la
Confédération des Ecoles Genevoises de Musique,
danse, théâtre, et rythmique Jaques-Dalcroze
et de la Haute École de Musique
www.apfegm-hem.ch

Katia Oppliger Siron, présidente
koppliger@cpmdt.ch

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 26-27 mai 2011
Président	<input checked="" type="checkbox"/> Députés (100)
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/> Bureau
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe
Commission:	
Objet: PL 10744A (pt 123 CDS)	
Copie à:	

par lettre recommandée et par courriel

Monsieur Renaud Gautier
Président du Grand Conseil genevois
c/o Gautier & Cie, Place du Molard, 5
1204 Genève
renaud.gautier@gc.ge.ch

Genève le 23 mai 2011

PL 10744A - Horaires scolaires : lettre au Grand Conseil - session des 26 et 27 mai 2011

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,
Mesdames et Messieurs les Députés du Grand Conseil,

L'association des parents et la fédération des associations du personnel de la Confédération des écoles genevoises de musique, danse, théâtre et rythmique Jaques-Dalcroze sont extrêmement préoccupées par la possible adoption d'un projet de loi sur le nouvel horaire scolaire par le Grand Conseil. Ce nouvel horaire présente deux problématiques distinctes : d'une part l'ajout d'heures d'enseignement et d'autre part l'organisation de l'horaire scolaire.

Nous sommes très déçus que l'école ouverte proposée par Monsieur Charles Beer, Conseiller d'Etat en fonction, ait été rejetée par la commission de l'enseignement. Ce projet novateur et avant-gardiste permettait d'apporter une ouverture aux activités culturelles et sportives à tous les enfants de tout milieu.

Il est inquiétant de constater que certains membres de la commission de l'enseignement puissent qualifier de « gardiennage » des activités culturelles proposées aux enfants par les organismes assurant une mission déléguée par l'Etat. Ceci en particulier pour la CEGM qui, de par sa convention d'objectifs a la mission de collaborer étroitement avec l'école primaire et doit limiter au maximum sa liste d'attente. Il nous paraît au contraire que l'école ouverte à options serait une alternative idéale au gardiennage pour les enfants dont les parents travaillent le mercredi matin.

L'option des 4,5 jours telle que présentée, prêterait d'une manière évidente les possibilités d'égalité des chances des élèves à l'accès aux activités périscolaires en général et artistiques en particulier.

Sachant que les enfants les plus performants à l'école et les mieux intégrés socialement sont ceux qui ont le plus accès à la culture, il conviendrait, et ce aussi en vertu de la charte des droits de l'homme, d'égaliser, pour tous, le champ d'accès à la culture.

A défaut de représenter une solution idéale, cette proposition d'école ouverte pour tout le cycle élémentaire apportait un certain soulagement aux prestataires d'offres périscolaires déjà très pénalisés par ce nouvel horaire. Elle permettait surtout aux enseignants de se rapprocher des principaux acteurs de l'éducation et d'élargir l'offre de prestations par de nouvelles activités bénéfiques au développement affectif et cognitif de l'enfant dès son plus jeune âge.

N'oublions pas aussi que comme nous l'avons maintes fois répété, l'ajout du mercredi matin sans aucune compensation, soit par le modèle d'école ouverte, soit par l'adoption d'un autre modèle d'horaires avec par exemple une réduction du temps de pause de midi permettant de terminer plus tôt les autres jours comme c'est le cas dans la plupart des autres cantons, va entraîner une diminution significative des plages d'accueil non seulement au niveau des horaires mais aussi au niveau des locaux mis à disposition par les écoles le mercredi matin. Ceci diminuera gravement l'accès à ces activités pour les enfants sans parler des conséquences négatives sur l'emploi dans ces domaines d'activité. Qui voudrait que son enfant suive des cours de 20h à 21h ?

Nous avons participé très activement à la commission HHS et à la consultation. A quoi bon une consultation s'il n'est pas tenu compte de la pertinence des commentaires des spécialistes consultés ?

Il nous semble en ce sens que les problématiques des différents modèles d'horaires n'ont pas été objectivement traitées et avec toute l'attention nécessaire par la commission HHS et que ces scénarios, par conséquent, ont été rejetés alors qu'ils représentaient un véritable débat de société.

Nous nous étonnons aussi qu'aucun lien n'ait été établi avec la loi sur l'accueil continu des élèves.

Nous demandons donc au Grand Conseil de faire preuve de modernité et d'audace et de contribuer par l'acceptation de l'école ouverte le mercredi matin pour tout le cycle élémentaire à une véritable politique de prise en charge des jeunes pendant et en dehors des heures scolaires.

Cette politique que vous soutenez tous est rentable en terme de retour sur investissement (une jeunesse bien formée est dynamique sur le marché du travail).

rentable en termes de confort de vie (des jeunes heureux et équilibrés deviennent des adultes heureux et équilibrés qui participent à une vie sociale harmonieuse).

rentable en terme de sécurité (une jeunesse bien éduquée et bien prise en charge engendre moins de coûts en réparation et en prévention de la violence)

rentable en terme d'image politique (une population dont le bien-être est au cœur des soucis de ses décideurs s'engage pour ses décideurs...).

En espérant que vous serez sensibles à nos arguments,, nous vous remercions de votre attention et nous vous présentons, Monsieur le Président, cher Monsieur, Mesdames et Messieurs les Députés nos salutations cordiales et respectueuses.

Pour la FAPCEGM-HEM

Katia Oppliger siron, présidente

K. Oppliger siron

Pour l'ASPEM

Denise Gori, présidente

Denise Gori

Copie à M. Pierre Losio, vice-président du Grand Conseil pierre.losio@gc.ge.ch